

**Sur le plan stratégique pluriannuel 2022-2027 de la  
Haute école pédagogique du Canton de Vaud**

du 30 janvier 2024

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

**Art. 1**

<sup>1</sup> Le plan stratégique pluriannuel 2022-2027 de la Haute école pédagogique du Canton de Vaud est adopté. Il fait l'objet d'un suivi conformément aux dispositions de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 30 janvier 2024.

Le président du Grand Conseil:

*L. Miéville*

Le secrétaire général du Grand Conseil:

*I. Santucci*

Date de publication : 13 février 2024

Délai référendaire : 18 avril 2024